

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 90-36 AT du 15 février 1990 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-22 APF du 24 février 2000 modifiée instituant un dispositif d'aide en faveur des entreprises réalisant des programmes d'investissement sur l'île de Hao dans l'archipel des Tuamotu-Gambier pour assurer sa reconversion économique.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-60 APF du 8 juin 2000 instituant un dispositif d'aide en faveur de la production audiovisuelle en Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-121 APF du 12 octobre 2000 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 réglementant le commerce des boissons.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 90-40 AT du 15 février 1990 portant réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

Projets de délibération portant approbation des comptes financiers du Centre des métiers d'art.

Projet de délibération portant adoption du compte financier de l'exercice 2004 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 123-2005 APF/SG du 13 juillet 2005 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1462 PR du 13 juillet 2005 de M. le Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du 15 juillet 2005 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- proposition de délibération créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des expérimentations nucléaires pour les populations des îles Gambier ;
- proposition de délibération portant création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des essais aériens, entre 1966 et 1974 pour les populations de la Polynésie française ;
- proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2005.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 juillet 2005.
Antony GEROS.